



Cowansville

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de Règlement numéro 1858-04-2021 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que certains usages de services et d'activités soient autorisés dans la zone Rb-6.

▪ OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Avis est donné qu'à la suite de l'avis de consultation écrite publié le 7 avril 2021, sur le premier projet de règlement n° 1858-04-2021, le conseil municipal a adopté, sans changement, à sa séance du 4 mai 2021, un second projet de règlement lequel porte le titre susmentionné.

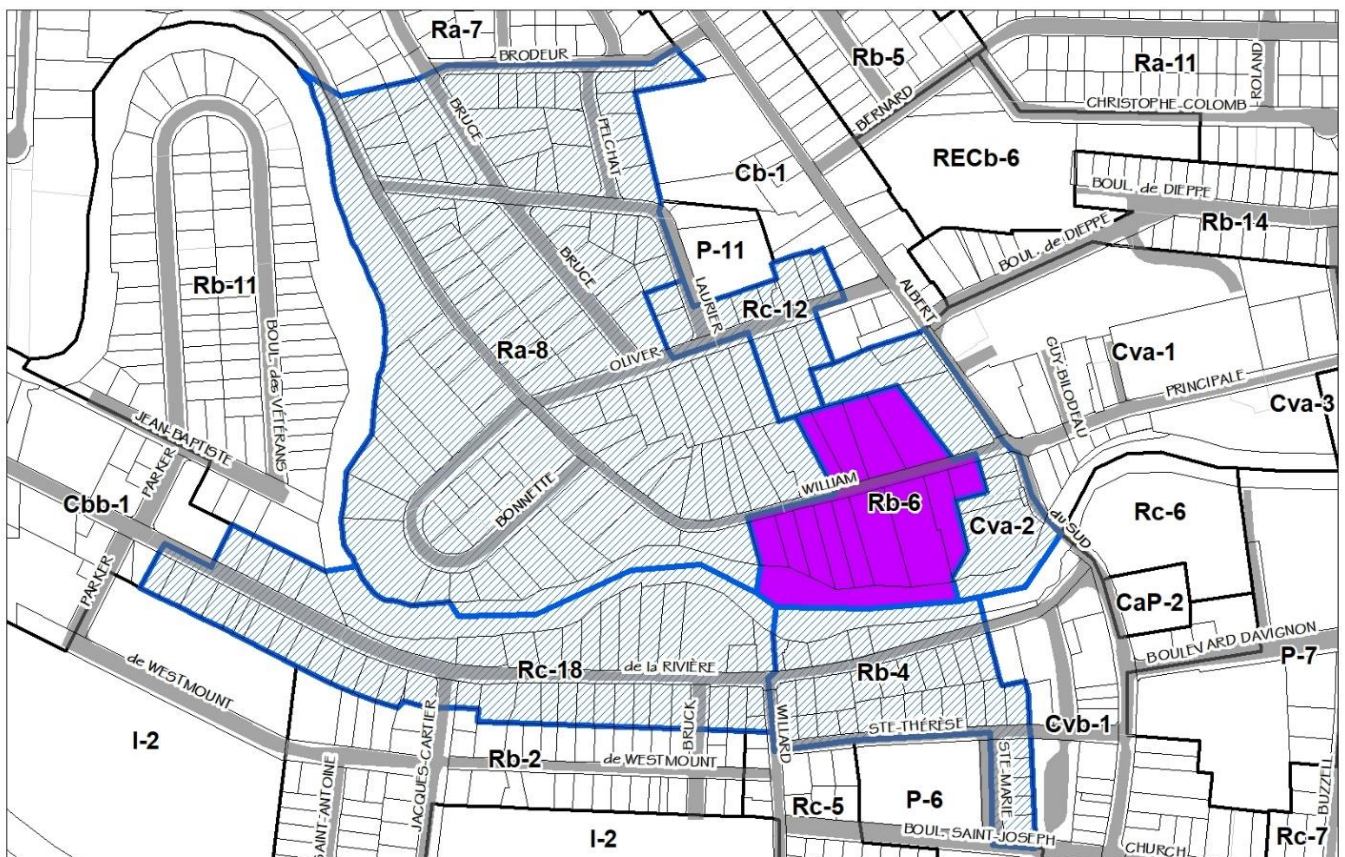
Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie d'un résumé du second projet en s'adressant au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, au 220, place Municipale à Cowansville.

Ce projet de règlement a pour principal objet :

- 1) D'ajouter la sous-section 5 visant la zone Rb-6 de manière que les usages qui suivent soient autorisés sous certaines conditions :
 - a. Services professionnels;
 - b. Services personnels limités à : barbiers, coiffeurs, esthéticiens, modistes, tailleurs, cordonniers et photographes;
 - c. Artisanat et studio d'artiste;
 - d. Activités éducatives intérieures;
 - e. Activités culturelles;
 - f. Services publics divers

La zone concernée par les dispositions du paragraphe 1) est constituée de la zone Rb-6 et des zones contiguës Rc-12, Cva-2, Rb-4, Rc-18 et Ra-8 qui sont illustrées au croquis suivant :



Zone Rb-6 visée par le paragraphe 1), est localisée sur la rue William

Les zones concernées par les dispositions de l'article 1) sont constituées de la zone Rb-6 et des zones contiguës Rc-12, Cva-2, Rb-4, Rc-18 et Ra-8. L'illustration des zones peut être consultée au Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, au 220, place Municipale à Cowansville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

▪ **CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui où est publié l'avis public, soit le **21 mai 2021** à 13 h 00.

▪ **CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées (morale ou physique) ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenues au bureau de la soussignée, situé à l'hôtel de ville, au 220, place Municipale à Cowansville du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les renseignements en téléphonant au 450 263-0141.


▪ **ABSENCE DE DEMANDES**

Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

▪ **CONSULTATION DU PROJET**

[Second projet de règlement](#), ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous ou par courriel en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 13 mai 2021.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA